



WARLUS - INFOS

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Sommaire

<i>11 Novembre</i>	<i>P. 1</i>
<i>Bientôt Noël</i>	<i>P. 1 / 2</i>
<i>Secrétariat de Mairie</i>	<i>P. 2</i>
<i>Cérémonie des Voeux</i>	<i>P. 3</i>
<i>Plantations</i>	<i>P. 3</i>
<i>Jour des poubelles</i>	<i>P. 3 et 4</i>
<i>Listes électorales</i>	<i>P. 4</i>
<i>Sécurité routière</i>	<i>P. 5</i>
<i>Soirée Parti'Fête</i>	<i>P. 5</i>
<i>Boîte à livres</i>	<i>P. 5</i>
<i>Sapins décorés</i>	<i>P. 6</i>
<i>Fibre optique</i>	<i>P. 6</i>

Comme chaque année, nous avons commémoré l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 mettant fin à la Première Guerre Mondiale. Désormais, c'est également le jour où nous honorons tous les « morts pour la France ».

Les noms des soldats morts pour la France en opérations depuis le 12 Novembre 2020, principalement au Mali, ont été cités, ainsi que les noms des Warlusiens morts pour la France ou victimes civiles des deux conflits mondiaux.

Alors que les derniers témoins de la Première Guerre Mondiale ont disparu, il revient aux adultes d'aujourd'hui d'expliquer aux enfants ces moments douloureux pour éviter de reproduire les erreurs du passé. Nous avons également un devoir de mémoire à faire partager aux jeunes générations, dans le respect de ceux qui ont donné leur vie pour la France et pour nos libertés.

Les cérémonies patriotiques du 8 Mai et du 11 Novembre devraient permettre de partager plus largement ces valeurs qui animent une majorité de Français. Nous avons constaté avec plaisir que quelques enfants et adolescents ont accompagné leurs parents en ce 11 Novembre 2021, d'autres sont même venus seuls, et nous tenons à tous les en féliciter.



BIENTÔT NOËL !!!

Après une période difficile due à la crise sanitaire, nous espérons que chacun puisse retrouver la sérénité et profiter pleinement des moments festifs de cette fin d'année. Vos élus et les membres de l'association Warlus Loisirs Animation souhaitent apporter leur contribution à ces moments joyeux en vous proposant diverses animations détaillées en page suivante.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérange TLILI, Michel TRUFFIER
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



Colis des aînés.



Le traditionnel colis de Noël offert par la municipalité aux Warlusiens et Warlusiennes âgés de plus de 70 ans sera distribué au domicile de chacun des bénéficiaires le **samedi 18 Décembre prochain à partir de 9 heures 30** par les membres de l'équipe municipale. Comme l'an dernier, la priorité sera dans la mesure du possible accordée aux produits locaux.

Il est demandé aux bénéficiaires qui seraient **absents ce 18 Décembre de se signaler** en mairie par mail ou par téléphone, de façon à convenir des modalités de remise de ce colis à une autre date (commune-de-warlus@orange.fr ; **03 21 58 20 71**).

Cadeaux de Noël aux enfants.



Compte tenu de la situation sanitaire incertaine et évolutive, il sera difficile cette année encore d'organiser dans la salle polyvalente le traditionnel arbre de Noël et le spectacle. Afin que les enfants puissent quand même voir le Père Noël, l'association « Warlus Loisirs Animations » organise sa venue dans nos rues le **samedi 18 Décembre à partir de 15 heures**. Il offrira des friandises et autres surprises aux enfants. Une partie du Conseil Municipal les accompagnera et distribuera les cadeaux de la municipalité aux plus jeunes (- de 6 ans) et les bons d'achat pour les plus grands (7 à 12 ans).

Nous rappelons que dans le cadre du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** un imprimé concernant les modalités de constitution de la liste des enfants bénéficiaires a été inséré dans le dernier bulletin municipal (Warlus-Infos n° 16 du 2 Novembre 2021). Pour être en conformité avec cette réglementation, il ne nous est plus possible d'intégrer des enfants sur cette liste sans l'accord écrit des parents. **Les parents qui n'auraient pas encore renvoyé ce document** en mairie et qui souhaitent que leur(s) enfant(s) reçoive(nt) leur cadeau de Noël sont priés de le faire sans délai.

Comme pour les aînés, il est demandé aux parents des enfants bénéficiaires qui seraient absents lors du passage du Père Noël de se signaler en mairie de façon à convenir des modalités de remise de ce cadeau à une autre date (commune-de-warlus@orange.fr ; **03 21 58 20 71**).

Crèche, veillée et chants



Dans le souci d'apporter leur contribution à l'animation du village et de marquer leur attachement aux célébrations de Noël, des paroissiennes nous ont fait savoir que des veillées avec chants de Noël et présentation de la crèche auront lieu à l'église St Lambert de Warlus le **vendredi 17 Décembre à partir de 18 heures et le samedi 18 Décembre de 16 à 17 heures**. Toutes les personnes intéressées seront accueillies et pourront s'y rendre en famille. Vin chaud et friandises sont prévus.

Pour préparer ces veillées, l'équipe paroissiale fait appel aux volontaires pour nettoyer l'église le **vendredi 10 Décembre 2021 à partir de 16 h 00**.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 24 Décembre 2021 au 2 Janvier 2022 inclus. En cas de nécessité, il est possible de laisser un message sur la boîte vocale au 03 21 58 20 71 ou sur la boîte mail :

commune-de-warlus@orange.fr

CEREMONIE DES VŒUX



Suite à la réunion du 22 Novembre avec des représentants des entreprises concernées, la période des **travaux dans la salle polyvalente est confirmée du 10 Janvier au 31 Mars 2022**. En conséquence, la date annoncée dans Warlus-infos n° 16 du 2 Novembre 2021 pour la **cérémonie des vœux** est également confirmée pour le **vendredi 7 Janvier 2022**. Evidemment, nous ne pourrons la maintenir que si la situation sanitaire n'impose pas de nouvelles restrictions. Nous espérons donc pouvoir vous rencontrer lors de cette cérémonie qui est aussi un moment de convivialité. Si aucune dégradation de la situation sanitaire ne

vient contrarier nos projets, une invitation sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres dès les premiers jours de Janvier 2022.

PLANTATIONS ESPACES VERTS DE LA COMMUNE



Le Conseil Municipal du 8 Février 2021 a pris la décision d'abattre les arbres de la rue de St Omer, pour assurer la sécurité de tous et éviter des dégradations supplémentaires des trottoirs et de la chaussée. Mais afin de compenser l'abattage et préserver le patrimoine végétal local au plan environnemental, il avait été envisagé de replanter trois autres espèces régionales (cf Bulletin Municipal n° 9 du 2 Mars 2021).

Fidèle à son engagement, et conseillée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), la municipalité a décidé la création

d'un verger communal partagé sur la parcelle herbeuse située à l'entrée du village en venant de Dainville, entre la rue d'Arras et l'ancienne rue du même nom.

Le choix s'est porté sur deux pommiers, deux poiriers, un cerisier et un prunier qui seront plantés prochainement à cet endroit. Cet espace sera ouvert à tous et contribuera à la préservation environnementale.

LE JOUR DES POUBELLES

Dans le cadre d'une recherche d'amélioration de son service de collecte, des études sur les circuits de ramassage des ordures ménagères ont été entreprises par le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) et une phase de test, à laquelle notre commune a participé, a eu lieu du 13 Septembre au 8 Octobre.

Les résultats de ces études ont été présentés par les responsables du SMAV le 22 Novembre 2021, lors d'une réunion au siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA).



Le SMAV n'ayant pas observé la totalité des circuits de collecte, notamment dans la Communauté Urbaine d'Arras, **aucune modification du jour de collecte n'est prévue dans l'immédiat pour notre commune, où il reste fixé au jeudi pour les deux poubelles.** Le

calendrier sera distribué en début d'année à l'ensemble de la population. Si des modifications sont apportées en cours d'année, elles seront bien entendu communiquées à l'ensemble de la population le moment venu par les moyens habituels (bulletin municipal, site internet et page facebook de la commune).

MISE A JOUR DES LISTES ELECTORALES

L'élection présidentielle est fixée aux **10 et 24 Avril 2022** et les élections législatives aux **12 et 19 Juin 2022**. A l'occasion de ces élections, une refonte des listes électorales sera opérée par le Ministère de l'Intérieur. Cela entraînera, pour chaque électeur, la production d'une nouvelle carte électorale.

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale communale. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire (Article L9 du Code électoral).

Nous appelons l'attention des personnes récemment arrivées dans notre commune et qui n'auraient pas encore effectué leur changement de bureau de vote et leur demandons de régulariser leur situation dans les plus brefs délais. **Il est fortement conseillé d'effectuer cette démarche avant le 31 Décembre 2021.**

Les jeunes qui se sont fait recenser auprès de la mairie pour participer à la journée « défense et citoyenneté » sont inscrits d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat et munissez-vous :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport);
- d'un document de moins de trois mois prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (par exemple, des factures de téléphone fixe ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...).

Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie le formulaire agréé disponible sur le site du ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr/Elections ou le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47

En cas de doute, notamment pour les jeunes venant d'avoir 18 ans, il est également possible de vérifier votre inscription sur ce dernier site ou sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34852/0?idFicheParent=N47#0>.

La commission de contrôle des listes électorales est chargée de mettre à jour la liste des électeurs de la commune. Elle se réunira en Mars 2022 afin de répertorier les départs et arrivées. Elle validera la liste définitive en s'appuyant sur les critères définis par l'article L11 du Code Electoral. En particulier, sont inscrits sur la liste électorale d'une commune :

1 - tous les électeurs qui **ont leur domicile réel dans la commune**

2 - **Ceux qui figurent** pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, **au rôle d'une des contributions directes communales** et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux.

Lorsque la radiation sera envisagée, un courrier individuel sera adressé aux personnes ne remplissant plus les conditions de domiciliation pour être inscrites sur la liste de notre commune. Le but n'est pas de rayer des électeurs de nos listes mais qu'ils soient inscrits dans la commune où ils sont domiciliés. Il est donc demandé aux parents dont les enfants ont quitté Warlus, de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales de leurs nouvelles communes de résidence.

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE



Il a été constaté à de nombreuses reprises et en différents endroits de notre village (rue d'Agnez, rue d'Arras et rue de Berneville notamment) que des automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse en agglomération. De ce fait, lorsqu'ils abordent un virage à une vitesse excessive, ils « mordent » sur la voie de circulation opposée en coupant leur virage à gauche, et mettent ainsi en danger les autres utilisateurs venant en sens inverse, ou même les piétons et particulièrement les enfants.



Nous faisons une nouvelle fois appel au sens des responsabilités des conducteurs. Il est en effet inadmissible que certains coupent leur virage et se déportent sur la gauche, même en l'absence de visibilité sur les éventuels véhicules pouvant survenir en sens inverse.

Nous rappelons à toutes fins utiles que les gendarmes sont de plus en plus souvent à Warlus pour effectuer des contrôles.

SOIREE TARTI-FETE

Samedi 27 Novembre dernier, une centaine de personnes sont venues participer à la soirée organisée par Warlus Loisirs Animation malgré les incertitudes sur la situation sanitaire.

Les participants ont pu passer un moment convivial et se détendre en famille ou entre amis lors de cette soirée animée par un D.J.

Nous remercions chaleureusement les membres de Warlus Loisirs Animation et tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette fête ainsi que tous les Warlusiens qui se sont déplacés pour cette soirée.



BOITE A LIVRES

L'intervention de l'entreprise chargée de l'entretien de la boîte à livres a été différée par rapport à la période initialement prévue en raison du retard pris par ce prestataire. Reposée récemment, cette boîte à livres est de nouveau opérationnelle à l'endroit habituel, près de la salle polyvalente.

DES SAPINS DECORES



Nous remercions Monsieur Maurice BASTIN qui a assuré la confection d'une vingtaine de sapins avec des palettes de récupération. Nous remercions également les familles qui se sont manifestées en mairie et ont participé à la décoration de ces sapins pour la mise en valeur de notre village pour les fêtes de fin d'année.

Ces sapins ont été installés le dimanche 5 Décembre par une équipe de bénévoles que nous remercions également. Voici quelques photos mais nous vous invitons à parcourir le village pour découvrir la totalité de ces sapins et la variété des talents qui se sont exprimés à cette occasion.

Le Conseil Municipal souhaite un Joyeux Noël à l'ensemble de la population

CAP FIBRE

Cap Fibre est une société dédiée au projet Très haut débit du Nord-Pas-de-Calais et qui construit et exploite le réseau fibre optique pour les **zones rurales du Nord et du Pas-de-Calais, en relation avec Axione**. Tous les renseignements concernant la fibre optique pour les particuliers ou les entreprises sont désormais accessibles sur le site www.capfibre.fr



Plusieurs rubriques permettent de répondre à la majorité des questions que vous vous posez :

- Comment avoir la fibre optique chez moi ?
- Les opérateurs présents sur le réseau
- Tester votre éligibilité à la fibre optique et consulter la carte du déploiement
- Présentation, avec schéma, du cadre de gratuité du raccordement
- Des informations pratiques et divers guides ou documents

Les maisons neuves doivent être équipées de gaines et de lignes fibre optique. Les bonnes dispositions doivent être prises pour s'interconnecter aux infrastructures du réseau fibre optique (voir le cahier des charges des nouvelles constructions).

En plus du site internet, vous pouvez également appeler le **0 800 159 162** (appel gratuit) pour tout renseignement ou prise de rendez-vous.